



HANDBALL

Mardi de 17h15 à 18h30 au gymnase départemental



BASKET BALL :

Lundi de 17h15 à 18h30 au gymnase départemental



BADMINTON :

Mercredi de 13h à 14h30 au gymnase départemental



FOOT EN SALLE :

Jeudi de 17h15 à 18h30 au gymnase départemental

FOOTBALL :

Mercredi de 13h45 à 15h30 au stade B



NATATION :

Mercredi de 14h à 16h à la piscine municipale (Bonnet de bain obligatoire pour tous)



ATHLETISME

Horaires disponibles ultérieurement.



2020-2021

DOCUMENTS A FOURNIR POUR S'INSCRIRE

- La fiche d'autorisation parentale, remplie et signée
- un certificat médical pour la pratique du sport
- 15 euros

Si vous avez déjà fourni des documents lors de l'inscription de votre enfant au collège, il n'est pas nécessaire de les refournir pour cette année scolaire. L'engagement à l'AS réclame assiduité et ponctualité et tenue adaptée. Si votre enfant souhaite arrêter en cours d'année, il n'y aura pas de remboursement possible.

**CERTIFICAT MEDICAL
DENON CONTRE-INDICATION
A LA PRATIQUE SPORTIVE EN COMPETITION**

Je soussigné(e)

Docteur en médecine, demeurant

.....

.....

certifie avoir examiné

né (e) le

et n'avoir constaté, à ce jour, aucun signe clinique apparent **contre -**

indiquant la pratique des sports suivants en compétition :

(Rayer seulement les sports contre -indiqués)

<p>SPORTS COLLECTIFS Basket-Ball Base-Ball Foot-Ball Hand-Ball Rugby Volley-Ball SPORTS D'EXPRESSION Trampoline Danse Gymnastique SPORTS DUELS Boxe Judo Lutte Badminton Tennis Tennis-de-table</p>	<p>SPORTS de PLEIN AIR Course d'Orientation Escalade SPORTS NAUTIQUES Canoë Kayak Natation Planche à Voile Voile SPORTS ATHLETIQUES Athlétisme Cross Cyclisme, V.T.T. Tir à l'Arc Patins à roulettes Bike and Run Techniques de cirque Autres (préciser) :</p>
--	---

Fait àle

Cachet et signature du médecin

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné..... responsable
de l'enfanten classe de....., né le

....., l'autorise à participer aux entraînements
et aux rencontres compétitives dans le cadre de l'association sportive du
collège E. Tell Eboué pour l'année scolaire 2019-2020.

J'autorise également le collège et l'UNSS Guyane à publier des photos
prises lors des différentes rencontres sportives UNSS sur le site du
collège ou sur le site UNSS Guyane.

Une cotisation obligatoire de 15 euros est demandée pour l'année
scolaire 2020-2021

Fait àle.....

SIGNATURE :